



Réf. Farde e-Assemblées : 2581963

N° OJ : 39

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/03/2024

Objet : Conventions d'occupation à titre précaire.- Modèles-types.

Le Conseil communal,

Considérant le patrimoine privé de la Ville de Bruxelles, composé notamment de nombreux bâtiments et parcelles de terrain non construites ;

Considérant que dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, la Ville de Bruxelles, représentée par sa Régie foncière, est régulièrement amenée à conclure des conventions d'occupation à titre précaire lorsque des parties de son patrimoine privé sont libres d'occupation, étant entendu que les bâtiments et parcelles de terrain non construites nécessitent un entretien régulier ;

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les occupations prédécrites au moyen de la signature d'une convention ;

Considérant les deux modèles types de conventions d'occupation à titre précaire en annexe, en version française et néerlandaise ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRÊTE :

Article 1 : Prendre acte que dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, la Ville de Bruxelles, représentée par sa Régie foncière, est régulièrement amenée à conclure des conventions d'occupation à titre précaire pour des bâtiments et des parcelles de terrain non construites.

Article 2 : Les deux modèles-types de conventions d'occupation à titre précaire reprises en annexe du présent arrêté sont adoptés.

Annexes :

[Convention occupation précaire bâtiment FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention occupation précaire terrain FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)